Arrondissement de Nîmes

-Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents ou représentés : 31
Quorum : 25
Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 8 Juillet 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance ordinaire du mois de juillet 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :
MM Mmes GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, BOUT, SALADIN, CREPIN, XOLIN, FERNANDEZ (arrive avant le vote de la question n° 1), TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, SINATRA, GRAU, GOY, CAPRON

Procurations :
M. SANCIAUME à M. ZANIRATO
M. SUFFET à Mme BORIES
M. CARRY à M. BONIFAY
Mme FERNANDEZ à Mme DEMARQUETTE MARCHAT
Mme TORRES à Mme CLAPOT
Mme BOCZKOWSKI à M. CAPRON

Absents excusés :
Mme NOVARETTI
M. GAVAZZI

6 - OBJET : FINANCES LOCALES – Subventions – Demande de subvention au Territoire d'énergie Gard-SMEG – Travaux de rénovation de l'Eclairage Public – Programme année 2026

Rapporteur : M. ZANIRATO

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260713-N6-08-07-2026-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

Le Territoire d'énergie Gard-SMEG permet aux communes n'ayant pas transféré leur maîtrise d'ouvrage « éclairage public et travaux neufs » de le solliciter pour l'attribution de subventions.
Par ailleurs, pour qu'un projet puisse être financé par le Territoire d'énergie Gard-SMEG, les travaux doivent concerner les champs suivants :

-Renouvellement de lanternes à LED ou extensions de points lumineux à LED,
-Installation de mâts solaires liés à des lanternes LED,
-Mise en place d'horloges astronomiques permettant la réalisation d'économie d'énergie.

Le calcul des aides s'établit sur la combinaison strate de la population / reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Pour notre commune les paramètres sont les suivants :

TCFE	Plafond/Habitants	Plafond subventionnable	Aide maxi versée par le SMEG	Part Territoire Gard Énergie /Plafond subventionnable
0%	8 000 – 19 999	120 000,00 €	24 000,00 €	20,00 %

Les voies concernées par la rénovation en leds sont les suivantes :

- Quartier la Mirandole
- Cimetière des Perrières
- Chemin des Falaises

Le coût total des travaux d'éclairage public pour cette opération est estimé à 17 314 € H.T. Le montant du financement sollicité au Territoire d'énergie Gard-SMEG s'effectuera sur une base de 20 % de ces dépenses.
En conséquence, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité :

- de solliciter l'aide financière du Territoire d'énergie GARD-SMEG pour ces opérations
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document afférent à cette demande de financement

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 10 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Mme le Maire

Florent GRAU

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260713-N6-08-07-2026-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026